

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi trois juillet**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Geoffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Gemma **VERSCHUUR**, Marouane **ACHRIT**, Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Levent **OZKAN**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absentes excusées ayant donné procuration :

Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Maud **LEBLOIS** (procuration Yasmina **BOULTAM**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

N° 2020/03.07/02

GIRONDE RESSOURCES : ADHÉSION

Madame Josette BELLOQ est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, adjoint au projet de ville, politique de la ville et urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

En vertu de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales, le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le 14 décembre 2016, le Conseil Départemental de la Gironde a approuvé par délibération la création, sous la forme d'un établissement public administratif, de l'agence technique départementale Gironde Ressources.

Les collectivités adhérentes peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la réalisation de projets complexes, de conseils juridiques et de l'accès à une boîte à outils dont notamment un système d'information géographique performant.

Il est donc proposé que la ville adhère à l'agence technique départementale Gironde Ressources et s'acquitte de la cotisation annuelle d'un montant de 50 €.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée Gironde Ressources.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à une telle structure ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver les statuts de l'agence technique départementale Gironde Ressources et l'adhésion de la ville de Lormont.

Article 2 :

d'approuver le versement de la cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Article 3 :

de désigner comme titulaire le maire Jean TOUZEAU et comme suppléant Philippe QUERTINMONT, pour siéger au sein de Gironde Ressources.

Article 4 :

d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 6 juillet 2020

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le maire,
Jean TOUZEAU**